



15ème législature

Question N° : 6090	De M. Philippe Huppé (La République en Marche - Hérault)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale		Ministère attributaire > Culture
Rubrique >enseignements artistiques	Tête d'analyse >Stratégie de mise en valeur des métiers d'art auprès des écoliers.	Analyse > Stratégie de mise en valeur des métiers d'art auprès des écoliers..
Question publiée au JO le : 06/03/2018 Réponse publiée au JO le : 18/12/2018 page : 11744 Date de changement d'attribution : 16/10/2018		

Texte de la question

M. Philippe Huppé interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur l'opportunité de développer une stratégie de mise en valeur des métiers d'art auprès des écoliers. Le secteur des métiers d'art est en effet une des richesses de la France, tant sur l'aspect culturel qu'économique. La France compte ainsi plus de 38 000 entreprises relevant des métiers d'art (un chiffre datant de 2009 et très certainement supérieur aujourd'hui), qui englobe aussi bien des domaines connus du grand public comme l'ébénisterie ou la bijouterie, que des métiers plus rares comme la sérigraphie. La plupart de ces entreprises sont des PME ou des petits ateliers, où l'artisan travaille parfois seul. Ces entreprises représentaient un chiffre d'affaires combiné de 8 milliards d'euros en 2007. Au-delà de l'aspect économique, les métiers d'art font partie intégrante du patrimoine des régions et participent au dynamisme des territoires, ruraux comme urbains. Véritable porte-étendard de l'excellence à la française, les métiers d'art contribuent au rayonnement du pays et à son attractivité touristique. Néanmoins, les métiers d'art souffrent au sein du système scolaire d'un déficit de visibilité et donc d'attractivité, qui pourrait à terme entraîner la disparition de certains métiers rares comme les pipiers ou encore les plumassiers, qui peinent à recruter et à susciter de nouvelles vocations. Or les études réalisées notamment par l'Institut national des métiers d'art (INMA) ont démontré que les actions de sensibilisation et de pédagogie auprès des écoliers, des collégiens ou des lycéens se traduisaient par un intérêt marqué des élèves concernés : 43 % des 1 500 élèves ayant participé à l'initiative de l'INMA envisageaient à la suite de l'expérience une formation dans les métiers d'art. La réussite de ces quelques actions ponctuelles ont ainsi permis de montrer que les métiers d'art n'étaient pas seulement des métiers ancrés dans les traditions françaises, mais aussi des métiers d'avenir, qui savent intéresser les jeunes générations qui osent s'engager pour se réappropriier les savoirs-faire, lorsque ces métiers sont portés à leur connaissance. C'est pourquoi il souhaite connaître ses intentions pour mettre en avant et mieux faire connaître les métiers d'art dans l'orientation des élèves français.

Texte de la réponse

En France, le ministère de la culture est le premier employeur de professionnels des métiers d'art dans une très grande diversité. Les monuments historiques, les musées nationaux, les manufactures nationales, la Bibliothèque nationale et les Archives nationales emploient près de 1 200 agents dans 60 métiers d'art différents, relevant soit de la création artistique, soit de la restauration du patrimoine. L'action du ministère de la culture en faveur des métiers d'art se traduit aussi par l'inventaire du patrimoine culturel immatériel, par un travail sur l'évolution législative, par



un encadrement réglementaire et par une fiscalité adaptée aux spécificités des activités de ces métiers (crédit d'impôts en faveur des métiers d'art). À l'aide de ses opérateurs et d'associations de droit privé qu'il subventionne, le ministère soutient la création artistique et l'innovation et met en place des dispositifs financiers adaptés aux jeunes professionnels et aux structures demandeuses. Le ministère de la culture soutient aussi des dispositifs de valorisation des métiers d'art et de sensibilisation des jeunes publics par l'Institut national des métiers d'art et l'Association des Ateliers des maîtres d'art et de leurs élèves. Créé en 1994 par le ministre chargé de la culture, le titre officiel de Maître d'art a depuis été décerné à 132 professionnels des métiers d'art possédant un savoir-faire remarquable et rare. Pendant trois ans, les Maîtres d'art, nommés à vie, s'engagent à former, dans le cadre d'un programme pédagogique, un élève choisi par eux. En contrepartie de la transmission, la structure qui accueille l'élève bénéficie d'une allocation du ministère de la culture qui a chargé l'Institut national des métiers d'art de la gestion du dispositif. L'Institut national des métiers d'art, qui est soutenu par le ministère de la culture pour sensibiliser les jeunes aux formations disponibles aux métiers d'art et des actions d'éducation artistique et culturelle, touche par an plus de mille collégiens, à l'occasion d'un programme de découverte unique. Lors des Journées européennes des métiers d'art, organisées chaque année par l'Institut national des métiers d'art, de nombreux jeunes sont sensibilisés à ces métiers manuels.